

COMMUNE DE ROQUECOURBE

(Tarn)



Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels telle que la délibération du vote du budget.

SOMMAIRE

1. Généralités	2
2. Compte administratif 2023.....	2
3. Orientations du BP 2024.....	3
4. Section de fonctionnement	3
Les recettes de fonctionnement	4
Les dépenses de fonctionnement	5
5. Section d'investissement	5
Les recettes et dépenses d'investissement	6

1. Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

2. Compte administratif 2023

Le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- [La section de fonctionnement](#) qui concerne la gestion courante de la commune,
- [La section d'investissement](#) qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Le compte administratif 2023 se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de fonctionnement.....	1 831 499.85 €
- Dépenses de fonctionnement.....	1 599 995.40 €
- Résultat de l'exercice.....	231 504.45 €
- Résultat N -1 reporté.....	623 292.67 €
- Résultat cumulé.....	854 797.12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement.....	917 848.21€
- Dépenses d'investissement.....	1 174 348.21 €
- Solde d'exécution de l'exercice.....	- 856 499.80 €
- Solde d'investissement N - 1 reporté.....	566 035.76 €
- Solde d'exécution cumulé.....	- 290 464.04 €

La maîtrise du budget de fonctionnement en 2023 a permis de dégager un excédent global de fonctionnement de 854 797.12 €.

La reprise des résultats de l'exercice 2023 se présente de la façon suivante :

Affectation BP 2024	
Au compte 1068 (excédent de fonctionnement n-1)	
Résultat de fonctionnement reporté (002)	854 797.12
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (Déficit)	- 290 464.04

3. Orientations du Budget 2024

Le budget 2024 a été établi avec les orientations suivantes :

- Moderniser les infrastructures : Fin de la construction et équipement du groupe scolaire dont l'ouverture a eu lieu le Lundi 26 Février 2024.
- Poursuivre la modernisation de l'éclairage public : passage en LED de nouveaux secteurs du village.
- Poursuivre l'engagement pour la qualité des services rendus au habitants (accessibilité du gymnase, fleurissement, nettoyages des rues, ...)
- Favoriser les déplacements doux : aménagement urbain, mise en sécurité des piétons, voies douces et piste cyclable.
- Valoriser de nouvelles actions ou manifestations organisées par les associations de la commune afin créer une dynamique : maintien du montant global de l'attribution des subventions avec détachement d'une enveloppe pour des actions spécifiques.
- Maintenir les taux d'imposition : identiques à l'année 2023.

Il s'équilibre en fonctionnement à 2 397 277.12 € et
en investissement à 3 209 430.00 €

Avec un total du budget qui s'équilibre à 5 606 707.12 €.

3. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services. Le budget primitif de fonctionnement 2024 s'équilibre à hauteur de 2 397 277.12 €

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des dotations versées par l'Etat (DGF - Dotation Générale de Fonctionnement, DSR Dotation de Solidarité Rurale), de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes, des impôts locaux, des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, centre de loisirs, loyers, location de salles, ...), aux participations de la CAF.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2023	BP 2024
RECETTES			
013	Atténuations de charges	22 670.39 €	15 000.00 €
70	Produits des services	155 517.24 €	158 000.00 €
73	Impôts et taxes	1 054 996.50 €	304 919 €
731	Fiscalité Locale		740 000 €
74	Dotations et participations	416 066.60 €	289 364.00 €
75	Autres produits gestion courante	25 185.09 €	20 900.00 €
76	Produits financiers	10 656.26 €	13 857.00 €
77	Produits exceptionnels	124 607.77 €	- €
78	Reprises sur provisions		440 €
Total recettes réelles	de fonctionnement	1 809 699.85 €	1 542 480.00 €
042	Opérations d'ordre	21 800.00 €	- €
002	Excédent antérieur reporté		854 797.12 €
Total recettes	de fonctionnement	1 831 499.85 €	2 397 277.12 €

Fiscalité - Taux d'imposition des taxes directes locales

Le vote du budget intervenant avant la disponibilité du service des impôts de l'État M1259, nécessaire au calcul des taux d'imposition, la détermination des taux de fiscalité directe locale sera reportée à une réunion ultérieure du conseil municipal.

À titre informatif, il est prévu que ces taux demeurent inchangés par rapport aux années précédentes :

Taux de fiscalité	2021	2022	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	49.57 %	49.57 %	49.57 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	91.65 %	91.65 %	91.65 %
Taxe d'habitation résidences secondaires et meublés	-	-	7.32 %

Dotations Globale de fonctionnement (DGF) :

Comme les années précédentes, la stabilisation de la DGF concerne l'enveloppe globale puisque chaque collectivité territoriale voit son montant en hausse ou en baisse du fait de l'évolution de sa situation au regard des critères de calcul (population, potentiel financier...) et des mécanismes d'écrêtement destinés à financer la péréquation.

A ce jour, ces dotations ne sont pas encore connues, il est donc rappelé celles des années précédentes :

	Dotations 2021	Dotations 2022	Dotations 2023
Dotation forfaitaire	93 609 €	92 251 €	91 606 €
Dot Solidarité rurale	34 205 €	34 491 €	40 542 €
Dot Solidarité rurale cible	57 719 €	63 373 €	65 061 €
Dot Nationale de péréquation	16 626 €	16 144 €	18 358 €
Total dotations Etat	202 159 €	206 259 €	215 567 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires et les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2023	BP 2024
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	422 119.25 €	475 190.00 €
012	Charges de personnel	885 734.08 €	1 097 118.12 €
014	Atténuation de produits	2 612.00 €	3 000.00
65	Autres charges gestion courante	158 576.42 €	181 430.00 €
66	Charges financières	29 241.07 €	83 350.00 €
67	Charges exceptionnelles	120.00 €	270.00 €
68	Dotations Provisions	437.58	1 000.00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	- €	
Total dépenses réelles	de fonctionnement	1 498 840.40 €	1 841 358.12 €
023	Virement à la section investissement		549 764.00 €
042	Opérations d'ordre	101 155.00 €	6 155.00 €
Total dépenses	de fonctionnement	1 599 995.40 €	2 397 277.12 €
RESULTAT DE	L'EXERCICE 2022	623 292.67 €	

4. Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à court ou moyen terme. Elle concerne également des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles.

Le budget primitif 2024, s'équilibre en investissement à hauteur de 3 209 430 €.

Pour la dette de la commune, le capital restant dû au 01/01/2024 est de 3 675 142.94 €. Les annuités de l'exercice 2024 sont de 860 329.03 € en capital et 66 045.84 € en intérêt. Le remboursement du prêt relais pour le Groupe Scolaire (1 420 000 €uros) est prévu sur 2 années (le versement des subventions attendues et du FCTVA permettront son remboursement rapidement).

En section d'investissement les principales opérations retenues sont :

- La fin des travaux du Groupe Scolaire, ses équipements et son mobilier.
- Passage en éclairage LED des secteurs non réalisés en 2023.
- Mise en accessibilité du gymnase.
- Début des travaux, en fin d'année 2024, de l'aménagement urbain (Secteur 1 – Rue de la République).

Les prévisions du BP 2024 en section de d'investissement s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2023	BP 2024
RECETTES			
10	Dotations et réserves	97 054.03 €	270 000.00 €
13	Subventions d'investissement	683 389.62 €	926 651.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-	1 420 000.00 €
27	Autres immos financières	36 249.76 €	36 860.00 €
138	Autres subventions	-	
165	Dépôts et cautionnement reçus	-	-
024	Produit des cessions		
Total recettes	Réelles d'investissement	816 693.41 €	2 653 511.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		549 764.00 €
040	Opérations d'ordre	101 155.00 €	6 155.00 €
R001	Solde d'exécution reporté		
Total recettes	d'investissement	917 848.41 €	3 209 430.00 €
Chapitre Libellé chapitre CA 2023 BP 2024			
DEPENSES			
20	Immobilisations incorporelles	20 814.00 €	15 000.00 €
204	Subventions d'équipement	-	5 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	93 674.70 €	138 050.00 €
23	Immobilisation en cours		
	Opération Groupe scolaire	1 519.646.75 €	1 510 250.00 €
	Opération éclairage LED terrain de foot		
	Opération local technique terrain de foot		2 500.00 €
	Opération Etude rue de la République		313 056.00 €
	Opération Accessibilité Gymnase		9 000.00 €
	Opération Rénovation appartements		
10	Dotation, fonds divers		1 500.00 €
16	Remboursement d'emprunts	117 583.94 €	860 800.00 €
020	Dépenses imprévues	-	0
Total dépenses	Réelles d'investissement	1 752 548.21 €	2 855 156.00 €
	RAR		63 810.00 €
001	Solde d'exécution reporté		
Total dépenses	D'investissement		2 918 966.00 €
RESULTAT DE	L'EXERCICE	- 834 699.80 €	